

A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Monsieur Lafitte Philippe,

Je me permets de revenir vers vous car je souhaite vous faire part de certaines observations relatives au projet de la CSME, qui ne sont pas prises en considération dans le dossier d'enquête publique.

Mais avant tout, je suis très inquiète de l'implantation de ces deux forages à moins de 250 mètres de notre habitation. D'une part parce que notre maison qui surplombe la parcelle de la CSME, date du 18ème siècle et à ce titre ne possède pas de fondations. Nous sommes sur des sols argileux, leurs mouvements induits par le retrait/gonflement des argiles fragilisent cet habitat et cela s'amplifie avec le changement climatique. Nous nous devons de protéger notre habitat d'autant plus lorsque ce sont des bâtisses anciennes qui font mémoire à notre histoire. Nous avons dans la dépendance un four à pain, d'où le nom de la maison LE HOURN. Nous sommes la 3ème et 4ème génération à y habiter. En validant l'implantation d'un projet de double forage, cela met en danger ce patrimoine car les secousses, les vibrations, les chocs ont toutes autant d'incidence sur la structure des bâtisses.

Il est important de rappeler que le projet se situe entre deux moulins du 18ème siècle : le Moulin de Campagne (à 130mètres du 1er forage) et le Moulin du Hourn, ces bâtisses font parties du patrimoine et doivent à ce titre être protégées. Nous avons sur ce même secteur, à proximité du projet encore 3 bâtisses du 18ème : en protégeant notre patrimoine nous contribuons à défendre les spécificités de notre territoire et à la transmission de notre héritage de génération en génération.

Le projet de la CSME met en péril cet héritage !

Si d'une part le projet vient dénaturer notre campagne, Il n'apporte d'autre part aucune garantie sur la protection des sols et nous ne pouvons être sûrs que ces forages n'auront aucune conséquence sur nos habitations. Il ne faut pas oublier les différents effondrements qui se sont déjà produits à proximité de ce site.

Dans son étude (annexe a106513,p116), la CSME minimise les enjeux paysagers vis à vis du projet : "Aucune vue lointaine depuis ou vers le projet"

Je vous laisse prendre connaissance des photos prises depuis notre terrasse ainsi que depuis Le Moulin de Campagne ! vue directe sur les forages !

Il semble également opportun d'évoquer les enjeux écologiques car en se promenant le long du site de la CSME, route des Carrières, entre le lac et la station, nous pouvons constater que s'échappe depuis une canalisation traversant la route, des rejets indésirés dans le fossé. Ne

sachant pas ce que cela peut être, je vous laisse prendre connaissance des photos en PJ. Des déchets sont-ils réinjectés dans le lac ? Tout cela part vers le Luy, zone Natura 2000.

Depuis la route du Rous, nous pouvons également constater que la végétation morte du site du lac des salines gagne du terrain alors qu'auparavant la végétation était dense et ne laissait pas entrevoir le site.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération ces éléments dans votre conclusion de l'enquête publique.

Christine HAYET

345 Chemin du Hourn

40180 Saint Pandelon

— IMG_4278.jpg —



— IMG_4279.jpg —



— IMG_4280.jpg —



— IMG_4281.jpg



— IMG_4282.jpg



— IMG_4283.jpg



— IMG_4284.jpg



— IMG_4285.jpg



— IMG_4286.jpg



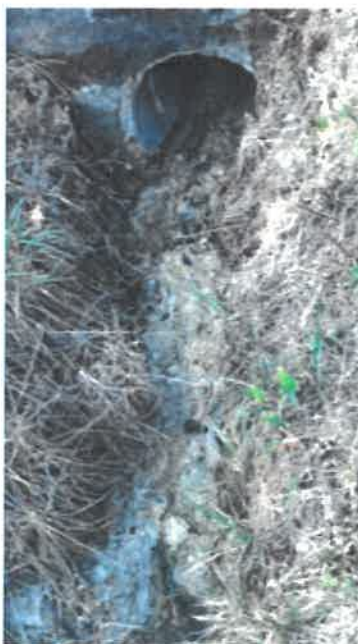
— IMG_4287.jpg —



— IMG_4288.jpg —



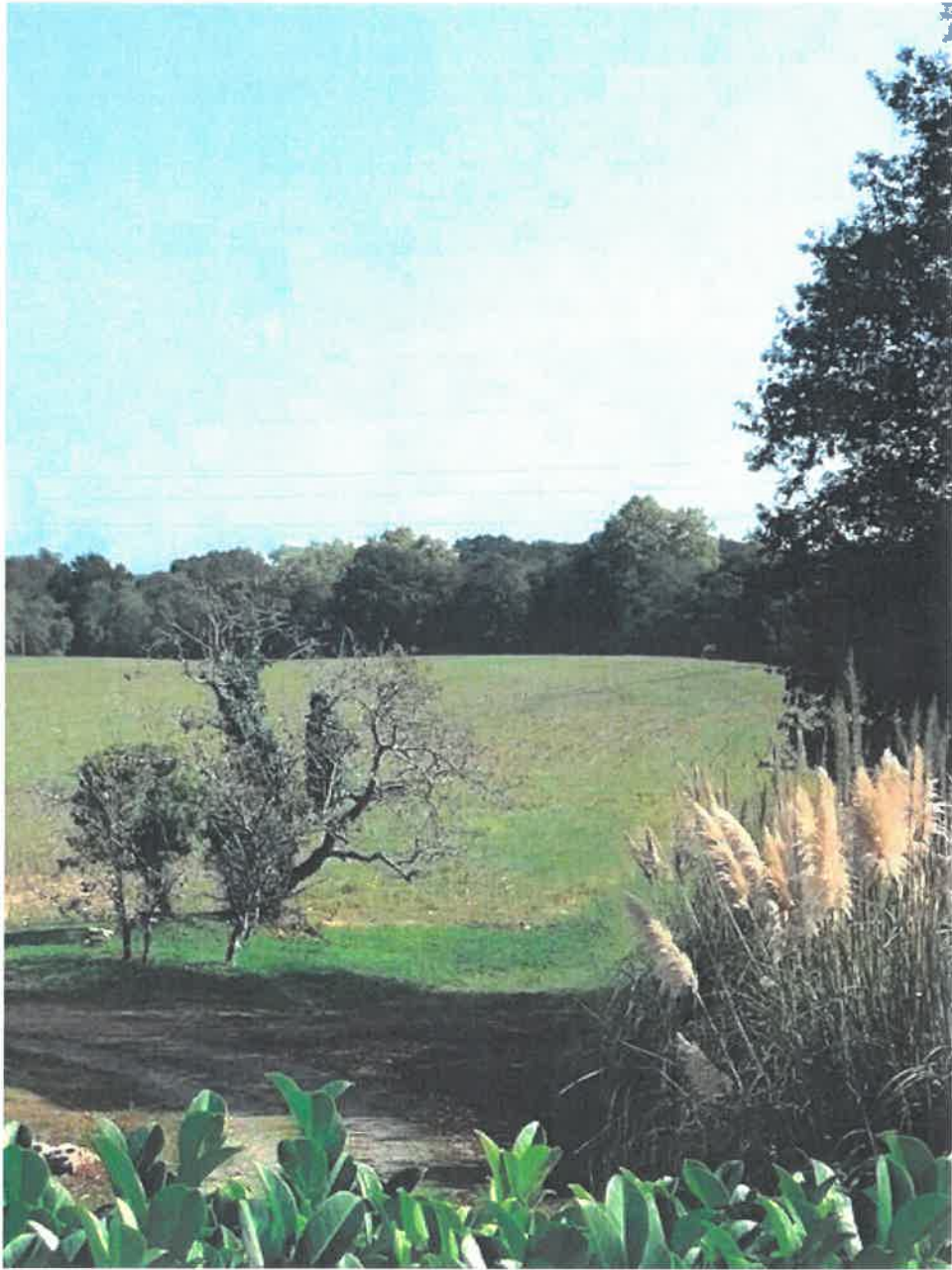
— IMG_4305.PNG



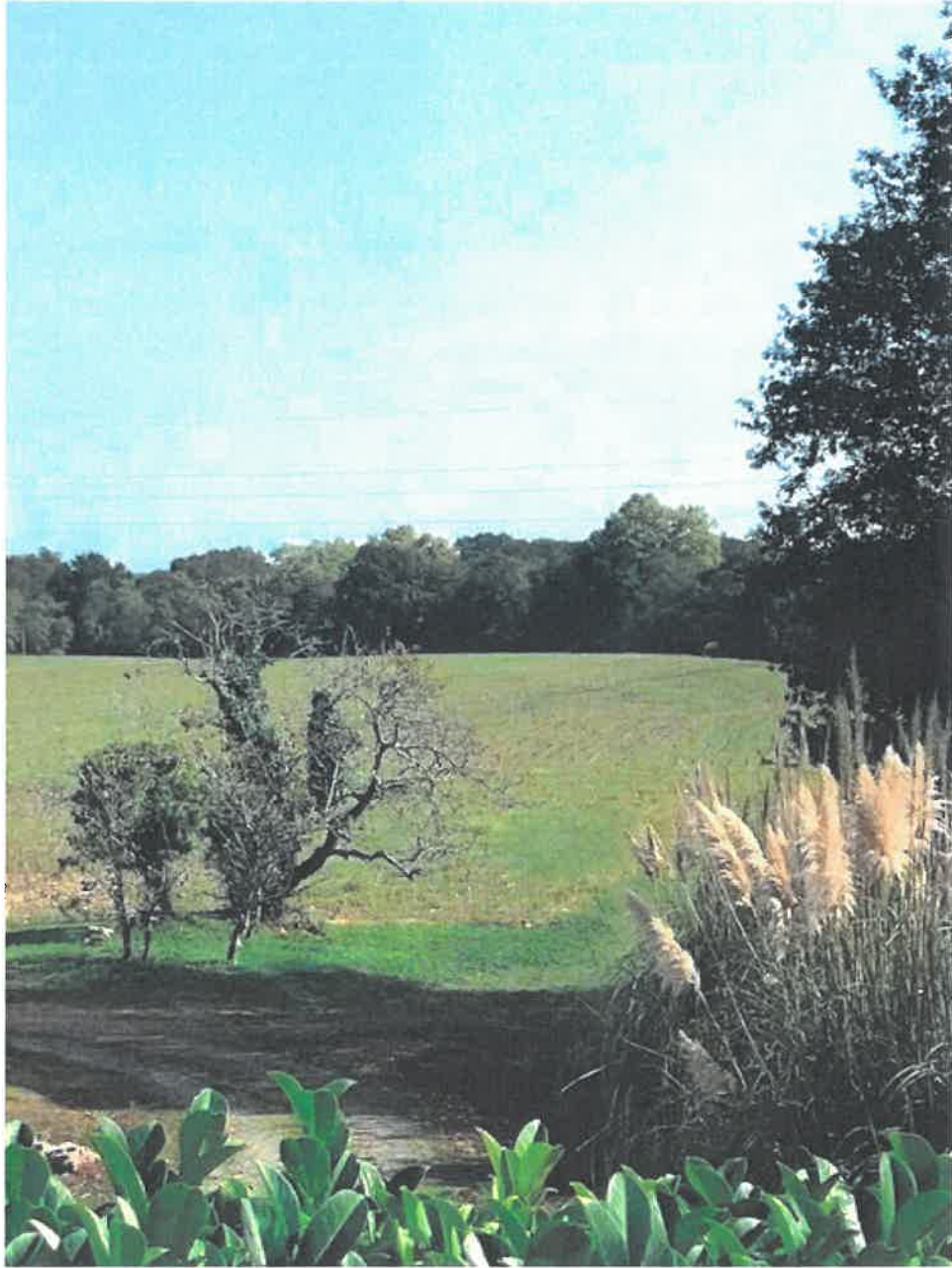
— IMG_4312.JPG



— IMG_4313.jpg —



— VU DEPUIS LE HOURN.jpg



— VU DEPUIS LE MOULIN DE CAMPAGNE.JPG —



— Pièces jointes : —

IMG_4278.jpg	31,3 Ko
IMG_4279.jpg	124 Ko
IMG_4280.jpg	28,2 Ko
IMG_4281.jpg	26,2 Ko
IMG_4282.jpg	28,1 Ko
IMG_4283.jpg	28,0 Ko
IMG_4284.jpg	23,2 Ko
IMG_4285.jpg	17,7 Ko
IMG_4286.jpg	26,6 Ko
IMG_4287.jpg	27,7 Ko
IMG_4288.jpg	26,3 Ko
IMG_4305.PNG	389 Ko
IMG_4312.JPG	53,8 Ko

IMG_4313.jpg	65,5 Ko
VU DEPUIS LE HOURN.jpg	65,5 Ko
VU DEPUIS LE MOULIN DE CAMPAGNE.JPG	53,8 Ko

